

L'Association

L'Association du Chemin de Fer Forestier d'Abreschviller est une association à but non lucratif (loi de 1908), inscrite au registre des associations du tribunal de Sarrebourg.

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres de droit :

- Le Maire de la commune d'Abreschviller
- le Président de l'Office de Tourisme
- le Président du Club Vosgien de Sarrebourg
- le Conseiller Général du canton de Lorquin
- le Président de la FACS (Fédération des Amis des Chemins de Fer Secondaires)
- d'un bureau de 7 membres : Président, Vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint, secrétaire technique, trésorier, trésorier adjoint, assesseurs

Les personnes qui désirent être membres ou soutenir l'association sont les bienvenues au Chemin de Fer Forestier d'Abreschviller.

Tous les membres déjà présents sauront vous accueillir chaleureusement à bord de cette merveilleuse aventure ferroviaire...